



## Plus value immobilière foyer fiscal hors de France

-----  
Par Aure29

Bonjour,

Après 4 ans à l'étranger je suis de retour en France depuis 5 mois. Pendant mon séjour à l'étranger j'étais locataire de mon logement et j'avais mis en location mon ancienne résidence principale en France. Je souhaite maintenant la vendre pour réinvestir dans une nouvelle résidence principale. Suis-je soumise à l'impôt sur les plus values immobilières au titre de résident fiscal hors de France?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Y habitez vous depuis votre retour ?

Si c'est toujours en location, ou ce n'est pas votre résidence principale vous ne serez pas exonéré.

-----  
Par Aure29

Bonjour,

C'est toujours une location, mais comme nous n'avons pas été propriétaires de notre résidence principale depuis plus de 4 ans et que nous souhaitons réinvestir l'argent de la vente dans notre résidence principale nous sommes exonérés si nous sommes considérés comme ayant notre résidence fiscale en France.

Je me posais la question si au moment de la vente notre résidence fiscale est hors de France.

-----  
Par yapasdequoi

Le mieux c'est de poser la question à votre centre des impôts. De préférence par écrit pour obtenir une réponse écrite.